



BOUCLANS

DECEMBRE 2022

INFOS

Chers concitoyens,

Après deux années de COVID 19, l'année 2022 aura été marquée par une nouvelle guerre en Europe et ses conséquences humaines et économiques : accueil de réfugiés dans notre pays, retour d'une inflation que nous n'avions plus connue depuis les années 80 et explosion sans précédent du coût des énergies.

Décidément, la vie n'est pas un long fleuve tranquille et alors que l'hiver s'installe, il est hélas encore nécessaire, même à l'approche des fêtes de fin d'année, d'évoquer avec vous les risques de pénurie d'électricité pour mieux nous y préparer.

Depuis le 18 novembre dernier nos réserves électriques sont complétées avec la hausse du niveau d'eau des barrages hydroélectriques, et certains réacteurs nucléaires sont remis en activité (actuellement, 11 à l'arrêt sur 56, 5 seront remis en service fin janvier et 6 fin février). Néanmoins, la situation des mois à venir dépendra de nos consommations.

Une situation de pénurie grave entrainerait un black-out total, dont la remise en route pourrait prendre de deux jours à trois semaines. Pour éviter cela, nos fournisseurs d'électricité mettent au point une procédure appelée le délestage (coupure momentanée et localisée de l'électricité).

Si cela devient nécessaire, nous serons prévenus trois jours à l'avance. Puis, la veille, nous recevrons une information précise sur les lieux de délestage, et à 17 heures, la gendarmerie et le maire recevront un SMS de confirmation. Alors, le délestage durera au maximum deux heures et se produira soit entre 8h à 13h, soit entre 18h à 20h.

Information importante, durant le délestage, les écoles seront fermées, et il n'y aura pas de garderie (ni scolaire ni communale), ni de transport scolaire, ni de restauration. L'école rouvrira ses portes après la période de délestage.

Si les relais téléphoniques devaient être impactés, seul le 112 sera fonctionnel (numéro d'appel européen pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police, valide dans tous les pays européens). Tous les autres numéros d'urgence seront inopérants. Une permanence physique sera assurée dans les mairies, les services d'incendie et les gendarmeries. Si le téléphone est coupé, le permanent devra rejoindre par ses propres moyens une zone fonctionnelle pour pouvoir téléphoner.

A Bouclans, la municipalité vous adressera un message via l'application Politéia dès les premières informations reçues (soit trois jours avant, puis la veille des coupures). Par ailleurs, je vous encourage à télécharger sur votre smartphone l'application ECOWATT, développée par RTE (réseau de transport de l'électricité de France) qui vous donne chaque jour pour les trois jours à venir la « météo » de l'électricité, en fonction des consommations attendues ainsi que des conseils pratiques et utiles.

S'il est de mon devoir de porter cela à votre connaissance, il n'est pas du tout certain que nous y soyons confrontés. Cela dépendra de notre capacité collective et individuelle à être plus sobres dans nos consommations électriques, principalement aux heures de forte demande.

Restons donc optimistes, vigilants dans nos pratiques, adoptons de nouveaux réflexes, de façon à vivre sereinement cette période de fêtes de fin d'année que je vous souhaite emplies de joie, de partage et d'heureux moments familiaux.

Bonne et heureuse année 2023 à tous !

Martial HIRTZEL



Vœux du conseil municipal :

samedi 14 janvier à 11h à l'espace culturel

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2022

Membres présents : MMES N. DEFRASNE ; V. DUEDE-FERNANDEZ ; F. MANZONI ; O. POMMEY ; F. POUPENEY ; V. SIMONIN et MM V. BOUVRESSE ; V. BUGNET ; J-P. GUEY ; J-M. ISABEY ; M. HIRTZEL et G. MICHEL.

Procurations : S. DENIMAL à F. POUPENEY ; A. MARTIN à F. MANZONI ; J. BOURRAT à V. BUGNET ; J. PERROT-MINOT à M. HIRTZEL ; E. VERDOT à JM. ISABEY ; M GRUET à V. SIMONIN.

Absent : C AURIOL

Secrétaire de séance : N. DEFRASNE

RECRUTEMENT EN REMPLACEMENT DE M. ZAWIS

M. ZAWIS fait valoir ses droits à la retraite au 01/01/2023.

Sur avis du Bureau, le maire a sollicité le Centre de gestion pour ce recrutement, pour publier la vacance de poste sur le site emploi des agents territoriaux, réaliser la sélection des CV, procéder à l'analyse des candidatures, et participer aux entretiens avec les candidats.

Aucune candidature d'agent de la fonction publique territoriale n'a été reçue sur le site du centre de gestion malgré deux parutions sur 10 semaines.

6 candidatures ont été reçues au secrétariat de mairie sous pli fermé, dont celle de M. J.P. GUEY

Après analyse des CV et lettres de motivation par le centre de gestion, 5 candidats ont été convoqués courant novembre 2022. Après analyse, la candidature de Jean-Pierre GUEY a été retenue, sur avis du Centre de gestion et à l'unanimité des membres du bureau (hormis J.P. GUEY, non présent lors du débat).

La prise de fonction est prévue au 01 janvier 2023, en tant qu'agent de maîtrise à 70%, incluant le management quotidien de l'équipe technique. M. Gino MICHEL reste l'élu référent de l'équipe technique.

En conséquence, Jean Pierre GUEY devra démissionner de son mandat au 31/12/2022.

Les conditions de ce remplacement généreront pour la commune une économie annuelle de 16 000 €.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal valide les principes d'attribution des subventions aux associations ci-dessous :

Les demandes de subvention seront étudiées

- Pour les associations qui contribuent à la vie communale en proposant régulièrement leurs activités et des animations sur le territoire de la commune, et en apportant leur soutien aux événements communaux,
- Dont une partie significative de leurs adhérents sont résidents de la commune,
- Qui transmettent leur demande de subvention avant fin février de chaque année, accompagnée d'un rapport d'activité de l'année précédente et de leur budget prévisionnel.

Les demandes de subvention sont accordées sous réserve de la capacité budgétaire de la commune.

Licence IV

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la signature d'une convention telle que présentée avec le comité des fêtes de Bouclans, afin que la commune puisse disposer d'une licence IV. Il est bien établi :

- Que cette licence IV a pour vocation à être cédée gratuitement par la commune à un éventuel exploitant souhaitant installer un établissement dans la commune,
- Que dans l'intervalle le comité des fêtes sera considéré comme porteur de cette licence et assumera les obligations prévues en la matière
- Qu'en aucun cas le comité des fêtes ou l'un de ses représentants ne pourra disposer librement de cette licence, mais devra en référer préalablement à la commune, seule à même d'en décider.

DESIGNATION D'UN SECOND COORDINATEUR POUR LE RE-CENSEMENT

Le conseil municipal valide unanimement la nomination de Monsieur Gino MICHEL à la fonction de coordonnateur suppléant.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR

AU STADE (sur la façade, coté route de Naisey).

Le défibrillateur situé sur la façade de l'ancienne gendarmerie sera retiré le 14 janvier 2023.

